

## EN SAVOIR PLUS

sur les risques d'accidents de la route dans les secteurs professionnels et non professionnels du transport, en italien et dans d'autres langues

**Scannez le code QR**



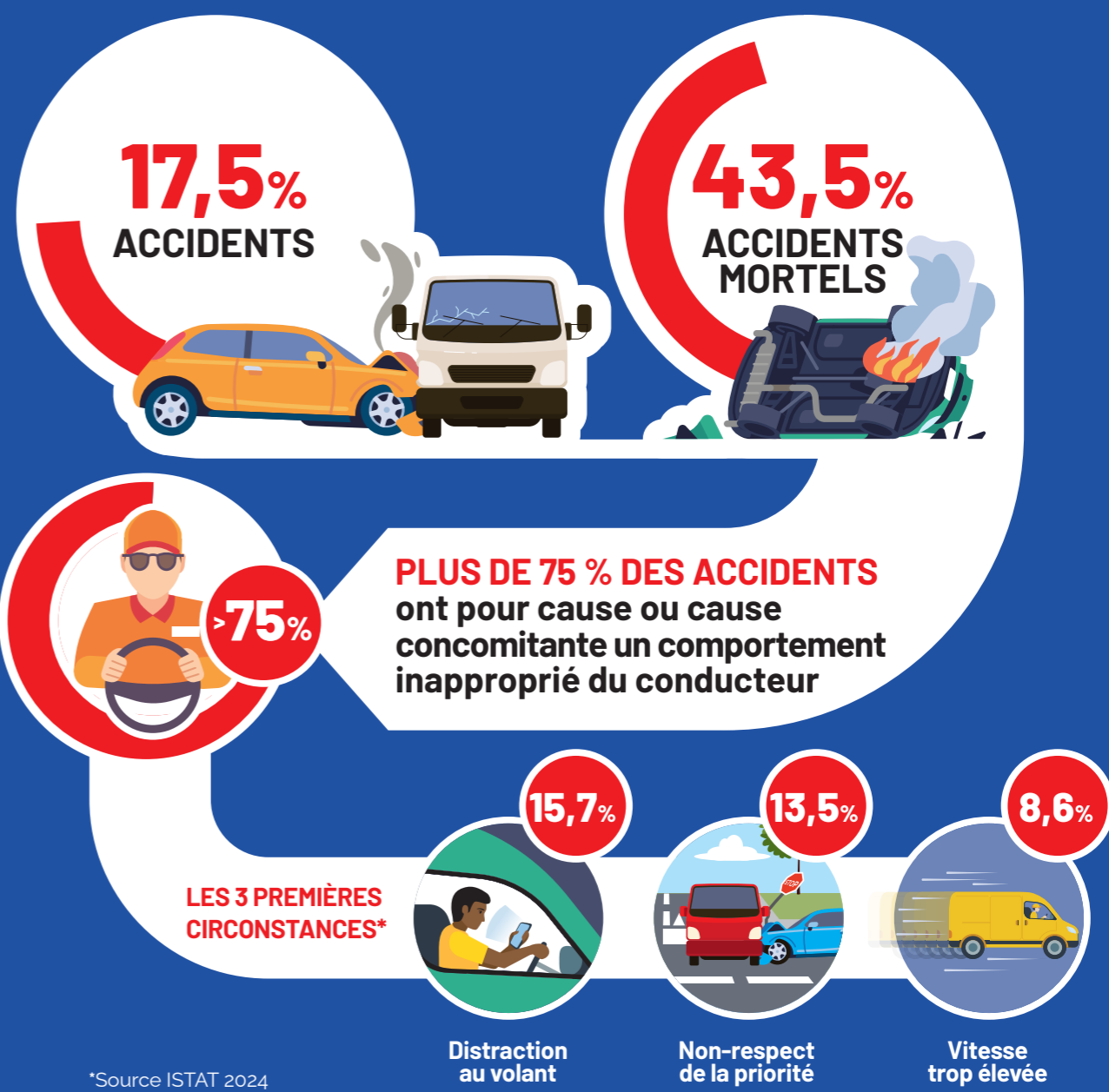
**et lisez le dépliant dans d'autres langues**



Multilingual material  
Textes rédigés par l'AUSL Romagna

## RÉDUISONS ENSEMBLE LES ACCIDENTS DE LA ROUTE pendant le travail

**Sur le total des accidents survenus pendant les heures de travail, les accidents de la route représentent :**



\*Source ISTAT 2024

# La route n'est pas un lieu de travail mais c'est tout de même un endroit où l'on travaille.

La mise en œuvre de quelques mesures préventives simples par les travailleurs et les employeurs, sur la base d'une évaluation des « risques routiers », peut être utile pour prévenir les accidents de la route et éviter des conséquences graves.



Pour réduire les accidents de la route, il est possible d'intervenir à travers :

1

## CONNAISSANCES ET CONSCIENCE INDIVIDUELLE

Savoir identifier ses capacités psychophysiques pour conduire dans des conditions optimales (**repos** suffisant, éviter la consommation **d'alcool et de stupéfiants**, faire attention aux **effets éventuels des médicaments** sur la capacité de conduite...).



2

## CONNAISSANCE DES RÈGLES

Connaître les règles du **code de la route** et les règles de conduite dictées par **le bon sens**.



3

## CONNAISSANCE DES POINTS CRITIQUES

Avant de partir, **vérifiez les conditions environnementales et routières**, ainsi que **l'adéquation du moyen de transport/véhicule** (équipement, entretien, connaissance des réactions du véhicule), afin de planifier les horaires et l'itinéraire.



4

## CONNAISSANCE DU VÉHICULE

Connaître les **systèmes de sécurité** active et passive et savoir les utiliser au mieux, vérifier que les **entretiens** nécessaires ont été effectués.



## CE QUE VOUS POUVEZ/DEVEZ FAIRE EN TANT QUE TRAVAILLEUR



**Ne conduisez pas si vous êtes « fatigué »** (respectez les temps de conduite et de repos)



**Ne consommez pas de substances/d'alcool** avant et/ou pendant la conduite



Attachez toujours votre **ceinture de sécurité**



**Ne pas utiliser de téléphones portables, tablettes ou ordinateurs de poche au volant**



**Vous pouvez utiliser votre téléphone portable s'il est connecté au Bluetooth de la voiture via les commandes vocales**, mais n'oubliez pas de le synchroniser avant de prendre le volant



Respectez les **limitations de vitesse** sur la route et dans les zones opérationnelles



N'oubliez jamais de **bien arrimer votre chargement** afin qu'il ne bouge pas pendant le trajet.



N'oubliez pas de **porter des vêtements haute visibilité** chaque fois que vous descendez du véhicule.



Concentrez-vous **toujours uniquement sur la route**.



**Signalez tout dysfonctionnement** à votre employeur

## CE QUE VOTRE EMPLOYEUR PEUT/DOIT FAIRE



Au moment de l'embauche, en cas d'adoption de nouveaux moyens et périodiquement, il vous fournit une **formation/un entraînement** dans une langue que vous comprenez sur les modalités comportementales à la conduite et sur les procédures



Il met à votre disposition des **moyens pour signaler les pannes, les dysfonctionnements** et les éventuels problèmes rencontrés pendant la conduite



Il met en place des procédures de **contrôle du bon état des véhicules**



Il met à votre disposition les **moyens appropriés** (entretien, révision, équipement/dotations)



Il vous envoie, dans les cas prévus, **chez le médecin compétent de l'entreprise**



Il vous fournit les **équipements de protection individuelle**



Organisez les rotations et les itinéraires de manière à **optimiser les temps de conduite**, en veillant au respect de la réglementation relative aux temps de conduite et aux temps de repos.



**Équipez les véhicules de dispositifs de communication conformes aux normes en vigueur**, « mains libres », c'est-à-dire pouvant être activés sans avoir à retirer les mains ni les yeux du système de conduite